

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **2 octobre 2017**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

149-17**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 5 septembre 2017.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	961.83
Remise Provinciale	2562.58
Administration	1818.48
Conciergerie	257.35
Coordonnateur en loisir	1752.80
Eau potable	521.38
Aqueduc	394.21
Eau usée	12.72
Inspecteur municipal	330.63
Voirie	1634.09
RÉSEAU ROUTIER	
Nivelage de routes	3509.62
Réparation équipement et véhicule voirie	5.75
Huile et pièces entretien véhicule voirie	57.43
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (9/12)	1868.50

DIVERS	
Électricité (éclairage public)	391.86
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	485.77
Électricité (pompe, 39 route de la Montagne)	23.83
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	261.29
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	133.45
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	897.41
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	189.89
Électricité (garage, 270 route 132)	192.71
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	36.97
Téléphone (centre)	75.13
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	465.80
Téléphone (cellulaire)	92.99
Fond d'information du territoire	8.00
Essence, huile et diesel	741.63
Frais de postes (journal)	68.93
Frais de postes (analyse d'eau)	53.12
Frais de postes (timbres)	58.27
Frais de postes (loisir)	113.37
Papeterie et fourniture de bureau	63.83
Grille vitre arrière avec strobe camion de voirie	473.79
Recherche fuite bris aqueduc	615.12
Contrat de service photocopieur	78.59
Quote-part MRC Matapadia	19224.17
papeterie et fourniture de bureau (élection)	98.44
MRC honoraires service génie municipal AIRRL	13934.36
MRC honoraires service informatique inforoute	1560.79
Article de quincaillerie et outillage, calcium à glace	190.73
Pièces aqueduc	933.73
Article de nettoyage	894.72
Bris aqueduc (pelle, camion, gravier)	3780.38
Support graphique site internet	25.00
Affiche parc et module de jeux	690.00
Don Fabrique Saint-Moïse No 138-17	3000.00
	65541.43

Disponibilité de crédits

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

150-17

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

151-17 **APPUI**

Considérant la fusion évidente des Sociétés d'exploitation de La Mitis et de La Neigette permettant des économies administratives;

Considérant la vocation agro-forestière de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

Considérant que les bureaux actuels sont bien situés géographiquement pour couvrir la forêt privée et publique;

Considérant que la qualité, la quantité et la disponibilité des locaux répondent aux besoins d'une fusion tout en étant des plus économiques;

Considérant une augmentation inévitable des frais de déplacement des techniciens dû au fait d'un potentiel changement du point d'attache des locaux versus le territoire à couvrir;

Considérant que l'ensemble des municipalités du Bas-Saint-Laurent s'associe au principe d'occupation dynamique du territoire du MAMOT et des valeurs qui en découlent;

En conséquence, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse propose que les bureaux administratifs de la nouvelle Société d'exploitation des ressources demeurent à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Maire

152-17 **DON**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don, au montant de 50,00\$, à Julien Pineault pour Défi Têtes à prix 2017.

Maire

153-17 **DON**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don, au montant de 50,00\$, à Les Grands Amis de la Vallée.

Maire

154-17 **DON**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 50,00\$ au Service incendie de la MRC de La Matapédia pour la fête d'Halloween.

Maire

155-17 **DON**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise un don de 100,00\$, à Les Amiramis de la Vallée.

Maire

156-17 **AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin de modifier le règlement numéro 2016-05 concernant l'amendement du coût des redevances du règlement sur les carrières et sablières (2008-05).

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2017-02 modifie l'article 5 du règlement numéro 2008-05 sur la réglementation de l'exploitation des carrières et les sablières, concernant les coûts sur les redevances pour l'exercice financier 2018 et remplace le règlement numéro 2016-05.

157-17 **AVIS DE RETARD PAIEMENT DE TAXES**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi de relevé d'état de comptes pour les taxes impayées.

Maire

158-17 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le 2^e versement des sommes payables par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 13 615,00\$ pour l'année 2017.

Maire

159-17 **RÉSERVOIR À DIESEL**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'installation électrique du réservoir à diesel d'environ 900 litres avec une pompe électrique.

Maire

160-17 **PROGRAMME TECQ 2014-2018**

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Maire

161-17 **PROGRAMME AIRRL**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia pour l'évaluation des coûts et l'élaboration de la demande financière au Programme AIRRL pour les travaux d'asphaltage sur le tronçon en gravier du chemin Kempt, d'une longueur d'environ 4 km.

Maire

162-17 **COMITÉ DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du montant de 5 000,00\$, réservé par la municipalité, ainsi que le montant de 5 000,00\$ qui sera déboursé par la MRC de La Matapédia, pour l'année financière 2017, au comité de développement L'association pour l'Avenir de Saint-Moïse.

Maire

163-17 **BUDGET OMH 2017 RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget révisé du 1^{er} septembre 2017 de l'OMH de Saint-Moïse qui modifie sa participation à 7 769,00\$ au lieu de 7 588,00\$.

Maire

164-17 **BUDGET OMH 2017 RÉVISÉ**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte le budget révisé du 27 septembre 2017 de l'OMH de Saint-Moïse qui modifie sa participation à 8 769,00\$ au lieu de 7 769,00\$.

Maire

165-17 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
Achat regroupé équipement de loisir

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse :

Dépose conjointement avec les municipalités de Saint-Damase et Saint-Noël, une demande d'aide financière, au montant de 6 233,00\$, au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de La Matapédia, dans le cadre du volet projet structurant, pour le projet d'achat regroupé d'équipements de loisir.

S'engage à investir les fonds nécessaires pour la réalisation du projet, à part égale avec les municipalités impliquées, pour un montant de 3 859,00\$.

Accepte que la municipalité de Saint-Moïse soit désignée comme municipalité fiduciaire du projet.

Désigne Madame Nadine Beaulieu, directrice-générale, comme signataire des documents relatifs au projet pour la municipalité de Saint-Moïse et pour la municipalité fiduciaire.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h05.

Président

Secrétaire